

# Programme d'Investissements d'Avenir **Investir** dans la formation en alternance

*Février 2011*



# OBJECTIFS & MOYENS

## 500 M€ en subventions, dont :

- **Action 1** : 250 M€ pour la modernisation des structures de formation
  - **Action 2** : 250 M€ pour l'hébergement des jeunes en alternance
- deux enveloppes non fongibles

## Objectifs

- Création, extension, rénovation des structures de FPA
- Mise en place de solutions d'hébergement facilitant les mobilités
- Constitution de « **pôles de référence** » de l'alternance : offre innovante de formation et d'hébergement, créatrice de synergies territoriales

# LES POINTS D'ATTENTION

- Augmenter et améliorer les possibilités d'accueil
- Répondre à des besoins identifiés (entreprises, filières, diagnostics territoriaux )
- L'innovation et l'exemplarité des projets
- La prise en compte de la dimension logement
- Des partenariats et des responsabilités clairement identifiés
- Des cofinancements obligatoires
- Identifier la valeur ajoutée du programme d'investissement d'avenir

- 1. L'Instruction des dossiers**  
La CDC en lien avec les DR et les services de l'Etat procède à l'Instruction des dossiers.
- 2. Le Comité de coordination régional de l'Emploi et de la formation professionnelle et le Comité régional de l'Habitat** émettent, selon la nature des projets (formations ou logements), un avis
- 3. Le Comité de sélection (jury) *É national* :**  
**Une séance par mois. La première : le 25 mars.**  
15 membres chargés de sélectionner les projets et de mettre un avis sur leur valeur ajoutée au regard des critères de sélection. 12 membres à ce jour désignés.
- 4. Le Comité de gestion *É national* :**  
4 membres (Etat-CDC) préparent les décisions de engagement financier et le suivi financier, la CDC en assure la présidence  
Pas de engagement de niveau régional



- **Un appel à projet permanent jusqu'en 2014**
- **une volonté de faciliter l'émergence des projets**
- **Des projets qui commencent à être identifiés**
  - 107 organismes dans 21 régions ont retiré le dossier
  - 23 projets potentiels ont été recensés via les DR
  - 1 premier dossier déposé
- **Un comité de sélection qui se réunit tous les mois**
  - 25 mars
  - 26 avril
  - 26 mai
  - 27 juin

## ■ **Contacts CDC**

- Brigitte Louis : [brigitte.louis@caissedesdepots.fr](mailto:brigitte.louis@caissedesdepots.fr)
- Benoit Coquillat : [benoit.coquillat@caissedesdepots.fr](mailto:benoit.coquillat@caissedesdepots.fr)

## ■ **Consultation de l'appel à projets**

Site CDC des consultations investissements de avenir :

(<http://www.achatpublic.com/accueil/caissedesdepots/online2fr/index.php>)

Les informations actualisées sont publiées sur le site de cette consultation ou envoyées automatiquement aux candidats potentiels ayant ouvert un compte sur ce site, puis téléchargé le dossier de réponse

## ■ **Textes de référence**

- Convention avec l'Etat du 9 sept. 2010
- Arrêté du Premier ministre du 12 nov. 2010 sur l'appel à projets